A V I S P U B L I C

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1270-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition de « Équipements de loisirs », de préciser les dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les érablières, de créer la zone IL13R à même une partie de la zone IL04R et de retirer les identifications d'un cours d'eau et d'une partie d'un milieu humide du plan de zonage, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2023 et SP27-2023 ».

2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 22 janvier 2024.

4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 22 janvier 2024.

Donné à Granby, ce 26 janvier 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 26 janvier 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 26 janvier 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier